



mars 2024
n°187



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

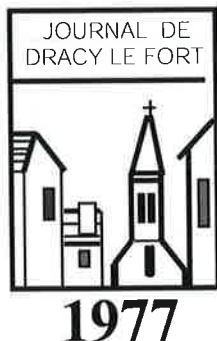
Sommaire

<i>page 1</i>	<i>: Edito - Résultats du petit Concours</i>	<i>page 10</i>	<i>: Repas des Aînés</i>
<i>page 2</i>	<i>: Dates à retenir - Mots croisés</i>	<i>pages 10-11</i>	<i>: Jeunes Dracysiennes à l'honneur</i>
<i>page 3</i>	<i>: Petites annonces entre nous</i>	<i>pages 12-19</i>	<i>: Associations</i>
<i>page 4</i>	<i>: Frelon asiatique</i>	<i>page 20</i>	<i>: Annonces paroissiales</i>
<i>pages 5-7</i>	<i>: Arrivée des PTT à Dracy</i>	<i>page 21</i>	<i>: Carnet de deuil</i>
<i>page 7</i>	<i>: Fête des Mères</i>	<i>pages 22-37</i>	<i>: Conseils Municipaux</i>
<i>pages 8-9</i>	<i>: Offres d'hébergement à Dracy</i>	<i>page 38</i>	<i>: Responsables locaux</i>
<i>page 9</i>	<i>: Stages au Manège de La Tuilerie</i>	<i>pages 39-40</i>	<i>: Annonceurs</i>

le rendez-vous annuel du Journal

samedi 13 janvier à la Salle Polyvalente



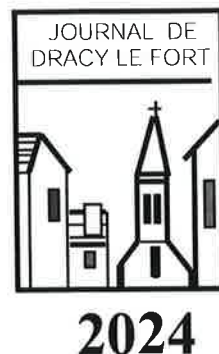


JOURNAL DE DRACY

n°187

mars 2024

EDITO



Notre rendez-vous annuel du 13 janvier a été une fois de plus l'occasion bien sympathique de retrouver nos fidèles lecteurs, anciens et nouveaux Dracysiens, qui par leurs dons nous aident à faire vivre le JDD.

Cette année, nous avons eu le plaisir de faire la connaissance d'un jeune couple, Solenne BERRY et Antoine POURCHET, et leurs enfants, Louison et Samuel (6 mois et 4 ans), arrivés à Dracy il y a déjà deux ans.

Bienvenue à eux, nous espérons bien les revoir.

Vous n'êtes encore jamais venus à notre rendez-vous de janvier, vous êtes dracysiens depuis peu comme Solenne et Antoine ? N'hésitez pas à venir nous voir l'année prochaine, même avec vos enfants. Nous aurons la joie de vous connaître.

Résultats du concours de janvier

Dans le numéro 186, nous avons lancé un concours, comme on lance une bouteille à la mer, en n'ayant aucune idée de ce que cela allait donner. C'était le **numéro 179 de mars 2022** qui contenait la réponse à la question : *dans quel numéro du Journal est paru l'article sur le blob, étrange créature.*

Combien d'entre vous allaient répondre ? Nous ne savions pas à quoi nous attendre, 5, 10, 50 réponses ? Dans les deux jours qui ont suivi l'annonce du concours, nous avons eu deux réponses, et tout s'est arrêté là !

Le 26 janvier, nous avons organisé une petite réception en l'honneur des gagnants du carton de crémant, Marie-France et Michel CHRÉTIEN, les premiers à avoir répondu. Sylviane et Pierre GRZYMLAS, qui sont arrivés seconds, ont eu droit à une bouteille de crémant comme lot de consolation (*bouteilles offertes par la maison Antonin Rodet*).

La petite cérémonie s'est poursuivie autour d'une table bien appétissante ... bugnes, tuiles fines, brioches ...

Nous avons a passé un très bon moment ...



*De gauche à droite sur la photo
Michel, Marie-France, Sylviane et Pierre*

La Fête du Printemps
(anciennement Salon Sucré-Salé)

dimanche 28 avril 2024

Salle Polyvalente

Dates à retenir

Vide-grenier à domicile dimanche 5 mai
de 7h30 à 17h30, dans tous les quartiers du village

Journée du **8 mai**, 11h place de la Mairie

Commémoration de l'Armistice

Les Terrasses de Dracy se tiendront
les 7, 14 et 21 juin, place de la Mairie.

LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

HORIZONTALEMENT

1. Dijonnaise réputée.
2. Deux voyelles qui désignent un autoentrepreneur. La Voie Bleue emprunte celles de la Saône.
3. Son Signal offre un beau panorama sur le Morvan.
4. Le III vertical en phonétique. Choses amassées.
5. Trois lettres de Semur ou une ville allemande. A Montchanin pour le TGV.
6. Petit récipient pour goûter les crus.
7. Vignes palissées.
8. Enlève les vieilles vignes. Préfixe pour faire bis.

VERTICALEMENT

- I. Sauce bourguignonne.
- II. A l'envers : sigle d'une organisation créée par Pierre de Coubertin. Alcool de Bourgogne.
- III. Levée.
- IV. Echange. Sigle d'un moyen de paiement.
- V. Département voisin. Quand il fait cela, les viticulteurs sont en alerte.
- VI. Deux lettres de Givry qui donnent la phonétique d'un prénom masculin. Il manque un e à ce vin rosé du Gard.
- VII. Eclaircir la culture en arrachant des plants.
- VIII. Finit la Dombes. Raisonnable.

Solutions page 21

Petites ANNONCES entre DRACYSIENS

Comme annoncé dans le n°186, cette rubrique vous est ouverte. Rappelons que le "Journal de Dracy" n'est que diffuseur et ne sert pas d'intermédiaire entre vous. A ce titre, nous déclinons toute responsabilité sur les transactions qui pourraient résulter des annonces.

Vds ABRI DE PISCINE SWIM PROTECT

5 modules coulissants, total 10m50 x 4m70

Hauteur intérieure de 1m à 1m20

Structure alu laqué, toit / façades polycarbonate traité anti-UV, fixations / verrouillages sécurisés

Entretenu régulièrement, roulettes neuves 2021

Façades relevables pour une excellente ventilation et vue panoramique, confort de nage, période de baignade max. (gain de 7-8°), économies de produits, protection optimale du bassin.



Px proposé : 2900 € - contacter ☎ 06.81.09.58.36

Vends tablette hybride Klipad

2 en 1 (Tablette tactile et Clavier séparables)

Android, Wifi, Bluetooth, écran 8 pouces

Disque dur 16 Go, Ram 2 Go, slot carte TF

prix 50 €. Contacter ☎ 06 51 98 95 71



Vends GPS Magellan (Meridian color)

"Receiver for serious navigators"

(Je suis étanche et je flotte ...)

prix 25 €. Renseignements ☎ 06 51 98 95 71

Il n'y a pas de petites économies !

Quand nous cédon's un peu trop à la facilité ou que nous sommes comme emportés par l'urgence, nous avons tendance à abrég'er certains termes de la langue française, en supprimant une ou plusieurs syllab'es en début ou en fin de mot.

Depuis longtemps, le vocabulaire français a tout naturellement intégré un certain nombre de termes ainsi raccourcis. Mais, en ces temps de sévères restrictions budgétaires, ne pourrait-on pas trouver que nous économisons même sur les mots ... et parfois à l'excès ?

(aphérèse) (auto)car (omni)bus ...

(apocope) auto(mobile) ciné(ma) (topographe) métro(politain) ...

doc(ument) appli(cation) mag(azine) actu(alité) cata(strophe) ...

En entendant quelqu'un dire qu'il n'est pas encore remis de son opération de la cata (racte), comment ne pas trouver désolante une telle paresse de langage ?

Frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*)

Le 16 janvier dernier, suite à une annonce sur les panneaux d'information de la Mairie, des Dracysiens se sont retrouvés salle des Associations, pour une information sur le frelon asiatique dispensée par un apiculteur de Givry, Franck CALVO, membre du *Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA)*.

Cette redoutable espèce d'hyménoptère est arrivée dans le sud-ouest de la France entre 2000 et 2003, probablement dans des poteries chinoises transportées par des bateaux en provenance d'Asie. La prolifération du frelon asiatique a été si rapide, qu'il a maintenant colonisé l'ensemble de l'hexagone, y compris les zones montagneuses.



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)

Légèrement plus petit que le frelon européen, armé d'un dard capable de piquer plusieurs fois de suite, le frelon asiatique est identifiable à ses pattes jaunes, sa tête noire, son **thorax brun noir, dont le quatrième segment est presque entièrement jaune orangé.**

Le cycle annuel de l'espèce démarre fin février-début mars. Ouvrières et mâles sont morts en fin de saison, mais les reines fécondées (par plusieurs mâles) qui ont hiberné dans des trous de murs ou d'arbres se réveillent alors, et leurs spermathèques leur permettront de pondre dans des nids *primaires* qu'elles constitueront et depuis lesquels les jeunes ouvrières nouvellement nées essaïmeront pour aller fonder d'énormes nids *secondaires* ou *définitifs*, au moins de la taille d'un ballon de foot, invisibles depuis le sol, d'où partiront de futures fondatrices fécondées pour la saison suivante. Pour bâtir ces nids, les ouvrières utilisent du bois qu'elles malaxent et maçonneront avec leur salive. L'entrée est située latéralement (et non à la base du nid, comme chez les frelons européens). Ces nids ne sont pas utilisés d'une année sur l'autre.

Tous les insectes peuvent être la proie du frelon asiatique, mais c'est dans les colonies d'abeilles qu'il commet les ravages les plus considérables. Un individu du groupe fait un vol stationnaire près de la ruche de façon à affoler les abeilles, qui se font tuer à la sortie par les frelons en embuscade. Une fois dans la ruche, les frelons asiatiques la pillent entièrement : œufs, larves, abeilles, miel.

Lorsqu'on repère un de ces nids secondaires qui peut compter jusqu'à 40000 individus, il n'est pas question de compter le détruire soi-même, il faut s'adresser à un spécialiste de la désinsectisation*. Mais quand on constate autour de soi la présence de frelons asiatiques, on peut essayer de les piéger de manière artisanale, en suspendant par le goulot des bouteilles de plastique percées de deux ou trois trous assez larges pour permettre à l'espèce d'entrer facilement malgré l'envergure de ses ailes ; on remplit le fond de la bouteille avec un mélange de bière (brune, surtout), de vin blanc et de sirop (de fruits rouges), cela à parts égales.

* GDSA : Joël CHÂTEAU ☎ 06.84.82.05.69 ou Gilbert BONTEMPS ☎ 06.61.10.24.62.

Si un spécialiste ne répond pas immédiatement, ne pas en contacter un autre, pour éviter de recevoir deux factures. Montant de l'intervention : 150 €

(télétransmettre une photo du nid pour identification, car il peut s'agir d'une autre espèce)

L'arrivée de la Poste et du Téléphone à Dracy

L'équipe du "Journal de Dracy" remercie Michel ROUZIER pour ses recherches dans les Archives de la Commune, qui permettent de faire partager un peu l'Histoire du village.

L'INVENTION du TÉLÉPHONE

Avant l'arrivée du téléphone portable, il a fallu de nombreuses inventions, depuis la première expérience téléphonique réalisée en 1667 sur une distance de 200 mètres par Robert HOOKE, au moyen d'un appareil à ficelle. Les améliorations déterminantes sont d'abord venues grâce au télégraphe (le premier T de P.T.T.) et la mise au point d'un code binaire par Samuel MORSE : les lettres de l'alphabet sont figurées par une série de points (donnés par impulsion courte) et de traits (donnés par impulsion longue). Le télégraphe devint électrique en 1838 et se mondialisa avec la pose du premier câble transatlantique sous-marin en 1866. Entre-temps, le Français Charles BOURSEUL avait posé le principe du téléphone en 1854, le défi étant de convertir les vibrations sonores en signaux électriques, pour les transmettre sur un fil, avant de les reconvertir en sons.

En 1876, Graham BELL déposa un brevet qui fut longtemps considéré comme l'origine du téléphone (mot créé pour la première fois en 1861 par un Allemand). Mais d'autres inventeurs en revendiquèrent la paternité, et ce n'est qu'en 2002 que les tribunaux reconnurent la primauté du brevet d'Antonio MEUCCI, cinq ans avant Graham BELL. Le téléphone se développa à partir de 1890, avec l'apparition des cadrans circulaires de numérotation, et avant 1900 la France comptait plus de 50000 abonnés. Pour le grand public non équipé, il fallait toutefois se rendre dans une cabine d'un bureau des Postes. Même si les communications sans fil existaient depuis longtemps déjà ...



LE BUREAU de POSTE de DRACY

En 1911, les Dracysiens signèrent une pétition pour obtenir la concession d'une levée de courrier chaque soir par le service de transport des dépêches, qui apportait le courrier du bureau de Mellecey à la gare de Givry. La boîte postale était pourtant installée sur la place de Dracy et sa levée n'aurait constitué qu'un détour d'environ 800 mètres sur le parcours entre Mellecey et Givry.

En août 1912, le Directeur des Postes et Télégraphes de Saône-et-Loire faisait savoir au Maire de Dracy que, suite au recensement de 1911, le village figurait sur la liste des communes susceptibles d'être dotées d'un établissement des Postes. Le recensement indiquait alors 178 ménages pour 530 habitants ; de plus, certaines entreprises avaient une correspondance particulièrement dense, l'une d'elles achetait même pour plus de 350 francs de timbres par mois. Le Directeur adressa un nouveau courrier en novembre : *"J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a pris, à la date du 13 novembre, un arrêté portant création d'un établissement de facteur-receveur dans votre commune. Il est indispensable qu'aucun retard ne soit apporté dans le choix et l'aménagement d'un local"*.



Le local envisagé fut l'ancienne cure, remise à la Commune par donation en 1816, à la condition expresse qu'elle servirait à loger le curé de la paroisse tant que le culte catholique y serait exercé. Voici le courrier du Sous-préfet au Maire de Dracy en janvier 1913 : *"En réponse à votre lettre du 24 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 2 janvier 1907 les communes ont recouvré à titre définitif la libre disposition des presbytères dont la jouissance n'a pas été réclamée par une association culturelle constituée conformément à la loi. Or aucune association culturelle n'ayant été constituée à Dracy-le-Fort, la Commune est définitivement propriétaire de l'immeuble en question et peut en disposer comme bon lui semble"*. Dans sa séance de mars 1913, le Conseil Municipal vota un emprunt de 8000 francs auprès du Crédit Foncier pour aménager le Bureau des Postes et, en mai, le Conseil des Bâtiments Civils à Chalon donna un avis favorable au projet d'aménagement dans l'ancien presbytère.

L'INSTALLATION du TÉLÉPHONE à DRACY

Après la rénovation du local, en août 1913 le Conseil Municipal demanda à la Direction Départementale des Postes et Télégraphes *"l'installation d'un circuit téléphonique Dracy – Givry avec poste central à 7 directions pour une cabine téléphonique publique"*. La réponse tarda jusqu'en mars 1914 : *"en raison de l'importance des travaux à réaliser dans le département, il sera difficile de faire procéder à la pose du circuit Dracy-le-Fort – Givry avant la fin du mois de mai prochain"*. Mais une lettre du Président de la Chambre de Commerce de Chalon au Directeur des Postes informa que ces mêmes travaux ne seraient probablement pas entrepris avant la fin de juillet et que le circuit ne fonctionnerait pas avant août ! Et la guerre stoppa tout ...

En septembre 1919, le Conseil Municipal rappela à l'Administration que le téléphone, prêt à être installé en juin 1914, restait toujours à l'état de projet, au grand détriment de la population. Réponse du Préfet au Sous-préfet de Chalon : *"dans les circonstances actuelles, tout le matériel et la main d'œuvre est à réserver rigoureusement pour les travaux demandant une urgence absolue. Il faut attendre des circonstances favorables pour installer le téléphone à Dracy-le-Fort"*. L'installation prit

quelques années, mais fut enfin réalisée. L'annuité d'emprunt pour l'aménagement du Bureau des Postes et la location fixée par le service des P.T.T. s'élevait à 620 francs dans le budget de 1934.

D'autres cabines publiques furent installées à Dracy. M^{me} DUCRET, propriétaire du café situé au Villard, demanda un poste d'abonnement public pour son établissement et accepta d'apposer la plaque réglementaire "Téléphone Public" sur la façade, en s'engageant à mettre le téléphone à la disposition des particuliers de 7 à 23 heures minimum. En mars 1977, le Conseil Municipal fit la demande d'une autre cabine pour équiper la place de la Mairie. Mais de plus en plus d'habitants disposaient alors de leur propre appareil, malgré parfois les difficultés techniques, en raison de la saturation du commutateur du secteur de Givry auquel était rattaché l'installation de l'opérateur Télia de Dracy. Les nouveaux arrivants n'eurent leur transfert ou l'installation téléphonique qu'à partir de fin 1978, alors que le premier téléphone portable avait déjà été expérimenté aux Etats-Unis depuis 5 ans !



Notez le 26 mai sur votre agenda

C'est la **fête des Mères** ... elle a lieu cette année le même jour qu'en 1929, quand le préfet de Saône-et-Loire envoyait la circulaire suivante à tous les maires du département.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux instructions de M. le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales, et de même que l'année dernière, une "Fête des Mères Françaises" aura lieu le dimanche 26 mai prochain.

Je vous demande de vouloir bien envisager toutes mesures propres à la célébration de cette fête dans votre commune. Il importe d'affirmer le caractère national que présente la "Fête des Mères Françaises" et de permettre à tous les citoyens de s'unir le même jour dans un même sentiment de respect et d'admiration pour celles qui ont généreusement accepté le noble devoir de la Maternité.

Le Préfet, A. VILLEY



OFFRE d'HÉBERGEMENT dans le VILLAGE

Si vous prévoyez de recevoir de la famille ou des amis, pour un week-end de fête ou un séjour prolongé, et si vous n'avez pas la possibilité d'héberger tous vos invités, cet article vous présente les capacités d'accueil actuellement proposées à Dracy.



L'hôtel dispose de 47 chambres de confort ***, avec un établissement de spa, des piscines, des salles de réunion ou séminaire, et son restaurant "la Garenne".

Pour plus de renseignements : info@ledracy.com - réservations : ☎ 03.85.87.81.81.

Une page s'est tournée au "Dracy". Après 34 ans à la tête du "Dracy Hôtel et Spa", les familles LANIER, puis ZORTÉA transmettent le relais à une autre famille : Fabienne et Jean-Marc GIUNTI.

David DUCRET, directeur du restaurant "La Garenne", prend les rênes de tout l'établissement.

M. et M^{me} GIUNTI sont des professionnels de l'hôtellerie-restauration et nous sommes sûrs qu'ils sauront continuer la belle histoire du "Dracy".

Isabelle ZORTÉA

Chez Kate



Ce "lodge" combine un gîte indépendant pour 4 personnes et une chambre d'hôte avec kitchenette en accès privé, soit une capacité totale de 6-7 couchages. La piscine et des équipements de loisir sportif sont mis à disposition. Le propriétaire est partenaire de "Vignobles et Découvertes" et de "Accueil Vélo".

Pour plus d'informations et réservations (2 nuits minimum), voir les sites Gîtes de France ou Airbnb, ou contacter le propriétaire à joel.dert@wanadoo.fr.

Plus qu'une chambre !

Dans une propriété calme, Nicolas propose une chambre en toute autonomie pour 2 personnes, avec accès à la piscine.

Pour consulter le descriptif complet et réserver, voir l'annonce sur le site [Airbnb.dracy le fort](https://www.airbnb.fr)



LE GALOIS

L'étage de cette construction du XVI^e siècle a été rénové en gîte indépendant et tout équipé, qui comprend deux chambres pour 4 personnes.

Informations détaillées et réservations (2 nuits minimum) sur le site de "Gîtes de France" ou directement avec l'hôte : chris.demonch@gmail.com.





Cette demeure singulière est un gîte tout équipé de belle capacité. Ses 6 chambres peuvent accueillir **12 personnes** ou plus (avec tarifs modulables en fonction du nombre d'occupants).

contacts et réservations sur le site

lepuitsurletoit.wordpress.com ou via Airbnb.

Pendant les vacances de Printemps

STAGES au MANÈGE de la TUILERIE

Pendant les vacances de printemps, des stages d'équitation seront organisés du 15 au 19 avril et du 22 au 26 avril.

Il est possible de venir seulement une demi-journée ou une journée, ou bien plusieurs jours pour les plus motivés ! Horaires : 10h-12h et 14h-17h, avec possibilité d'apporter son pique-nique pour déjeuner sur place. Pour les stages, nous accueillons les enfants dès 5 ans.

Pour les plus petits (3 à 5 ans), il est possible de venir faire une séance de Baby-Poney, les mardis et jeudis à 17h.

*Pour plus d'informations
ou pour toute réservation*

☎ 03.85.87.78.48.

Stéphanie PAGLIUCA



LE REPAS DES AÎNÉS

Mardi 23 janvier, s'est tenu le traditionnel repas des Aînés.

Les doyens de l'assemblée étaient Jeanne BAYOL et Claude BERGEROT.



Une Dracysienne va porter la flamme olympique ...

"Je voudrais partager l'engagement de la jeunesse et transmettre les messages de courage et de paix à toutes les nations présentes à Paris 2024". C'est ainsi que Linh LIBREZ a motivé sa candidature pour être porteuse de la flamme olympique.



Comme les 10.000 "éclaireurs" sélectionnés, sportifs connus ou anonymes, bénévoles dans les associations sportives ou personnes qui s'engagent dans la société, Linh, 20 ans, va porter la flamme lors de son passage dans notre région.

"L'enjeu est de valoriser ceux qui vivent le sport, ceux qui s'engagent et ceux qui incarnent l'excellence à la française", résume Michael ALOISIO, porte-parole de Paris 2024. Nous voulons mettre en avant "des gens ordinaires qui ont fait des choses extraordinaires".

Linh ne pensait pas que sa candidature, proposée par sa maman en juin 2023, serait retenue. Elle a d'abord été présélectionnée en juillet 2023 par tirage au sort parmi plus de 20.000 candidats. Atteinte de cardiomyopathie, cette jeune sportive étudiante en médecine a retenu l'attention des jurys, qui devaient attribuer une note à chaque histoire de façon anonyme. Dans chaque région, en fonction des candidatures les mieux notées et

correspondant le plus aux critères de Paris 2024, les sélectionneurs ont retenu celles et ceux destinés à porter la flamme qui arrivera à Marseille en mai.

Linh ne sait pas encore où et quand elle aura l'honneur et la joie de porter la flamme olympique, mais elle va vivre ce moment en famille.

"Avec cette flamme, je porte l'espoir de beaucoup de personnes : malades, étudiants, sportifs et tous ceux qui s'engagent pour une cause".

Information de dernière minute : la maman de Linh sera autorisée à porter la flamme avec elle.



*Linh et sa maman,
au "Marathon de la Côte Chalonnaise"*

Une jeune Dracysienne à l'avenir prometteur

Après des résultats exceptionnels en tennis, Lily PIGEAT a intégré l'équipe de France des 12 ans et moins (catégorie U12). Elle se donne les moyens de réussir et veut faire de cette passion son métier.

Cela fait deux ans qu'elle a quitté le cursus scolaire classique, abandonnant ses camarades de classe de Dracy, et qu'elle suit ses études à la maison, en visio, via E. Acadomia. Depuis la rentrée, Lily est en 6^{ème}, avec le même process, pour mener parallèlement et harmonieusement l'école et le tennis.



Ses résultats sont très prometteurs. Elle a gagné le tournoi national de Poitiers, elle a été finaliste à celui de Cergy et à celui de Seyssins, et victorieuse à celui de Rochefort, en double.

Sur le plan international, Lily participe au circuit Tennis Europe U12, le circuit "pro" des juniors de 12 ans et moins.

Ses résultats sont encourageants, avec deux faits marquants depuis la rentrée :

- tout d'abord à Bressuire, où, avec un an d'avance, Lily a atteint les 1/4 de finales du tableau principal et une belle victoire en 1/8 sur la Camerounaise Uma Malika NGO BOGSO, petite protégée d'un certain Yannick NOAH !
- ensuite à Boulogne-Billancourt, où Lily a affronté en 1/8 de finales la numéro 1 mondiale de son année d'âge (2012), l'Estonienne Elizaveta ANIKINA, match perdu après un premier set très accroché, où Lily passe à deux points de remporter la première manche.

Fin janvier, ses performances lui ont permis d'être retenue par le sélectionneur de l'équipe de France U12, Roch VIDAL, pour le championnat d'Europe (*Wintercup*) à Rakovnik, en République Tchèque. Seulement trois joueuses étaient sélectionnées ! Après une victoire contre la Grèce et une contre la Belgique, les filles ont été éliminées par les joueuses locales.

Début mars, Lily, qui est classée 5/6 et licenciée au Tennis Club Chalon, participera au *Tennis Europe d'Auray*, le plus grand tournoi du monde de sa catégorie !

A cette jeune championne, le "Journal de Dracy" souhaite un bel avenir.

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION LOISIRS

Samedi 13 janvier

Assemblée Générale
avec présentation du
programme 2024,
soixante-dix familles
adhérentes.



Dimanche 4 février : théâtre avec la troupe d'Arc-sur-Tille, fou rire permanent dans le public,
160 spectateurs.



tableau final, avec la troupe "ARC EN SCÈNE"

Dimanche 24 mars : randonnée à Saint-Léger-sur-Dheune

Dimanche 7 avril : randonnée *La Patrache*, à Change

Dimanche 5 mai : randonnée en Côte d'Or

Petit rappel sur les bienfaits de la randonnée

La marche : un sport à part entière

Pour rester en bonne santé le plus longtemps possible, il est recommandé de pratiquer au moins 30 minutes d'activité physique dynamique par jour. Et si, pour y arriver, vous vous mettiez à la marche ? A moins d'avoir une contrainte physique, tout le monde peut marcher. Si elle est notre moyen de locomotion, elle présente surtout de nombreux atouts.

Des bienfaits sur le corps

Même à une allure modérée (moins de 6 km/h), dès que vous ressentez une légère accélération de la respiration et du rythme cardiaque, c'est que la marche vous offre déjà ses nombreux bénéfices. Elle brûle des calories, tonifie les muscles (jambes, ceinture abdominale et lombaires) et stimule la circulation veineuse.

Des bienfaits pour l'esprit

La marche présente une autre vertu tout aussi capitale : elle est excellente pour le mental. Elle permet d'évacuer le stress et donc de ressentir un véritable bien-être.

L'équipement

Bien qu'une tenue confortable et surtout une paire de chaussures adaptée au terrain que vous arpentez (montagne, chemin, bitume ...) soient recommandées, la marche ne nécessite que très peu d'investissement. Pour mesurer vos efforts et vous motiver, vous pouvez utiliser le podomètre de votre téléphone portable.

Dimanche 2 juin : sortie spectacle à Vichy (complet)

Le bus à hydrogène

Le bus à hydrogène IVECO E-WAY H2 multiplie les démonstrations et les tests en France.

Il sera de passage à Dracy lundi 1^{er} avril vers 10h, sur le parking de la Salle Polyvalente, avant d'aller faire une démonstration à Champforgeuil pour le Grand Chalon.



Révéle en 2023 lors du salon Busword, l'IVECO E-WAY H2 est le premier bus à pile à combustible du constructeur italien.

Équipé de quatre réservoirs à hydrogène, il promet une autonomie de plus de 400 kilomètres avec un plein.

BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Avec la "Nuit de la Lecture", le 20 janvier a été animé à la bibliothèque de Dracy !

Pour la deuxième année consécutive, nous avons profité de cet événement national pour organiser une rencontre entre les habitants de la Commune et les bibliothécaires ; nous avons proposé des lectures sur le "corps", le thème retenu cette année.

A noter que des non-bibliothécaires ont rejoint l'équipe pour animer cette soirée culturelle et festive ; merci à eux pour leur participation active !

Un beau succès ! Au plaisir de retrouver le public en janvier prochain !



Le printemps s'annonce timidement ! Il nous incite à prendre un bon livre, en attendant de pouvoir redécouvrir les joies du jardinage !

La Bibliothèque, forte de son nouvel agencement et de son équipe de bénévoles motivés, vous accueille pour vous faire découvrir de nouveaux livres, tous secteurs confondus !

Secteur "Adultes"

L'édition 2024 du *Printemps des poètes* a été l'occasion de remettre à l'honneur le recueil de poésies de Renée SARRAS-JOUDRIER, dont la cour de la Bibliothèque porte le nom, ainsi que les écrits du poète creusotin Christian BOBIN.

La Bibliothèque a également proposé un ouvrage consacré à Paul VERLAINE : *"Tous tes amis sont là"*, et un autre à l'homme aux semelles de vent : *"La constellation RIMBAUD"*.

En ce début d'année, 55 ouvrages ont été mis en circulation. Nos coups de cœur : *"L'enfant dans le taxi"* de Sylvain PRUDHOMME, *"L'allègement des vernis"* de Paul SAINT-BRIS, *"Une histoire romaine"* de Louis-Philippe DALEMBERT, *"L'inconnue du portrait"* de Camille PERETTI. Côté polars : *"Le chant des innocents"* de Piergiorio PULIXI, *"Ce qu'il faut de haine"* de Jacques SAUSSEY ...

Chaque trimestre, à l'occasion de la mise en circulation des nouveautés, les bibliothécaires vous invitent à un moment informel et convivial autour des livres : le **Club lecture**, ouvert à tous. Les dates sont affichées sur les panneaux du village.

Secteur "Jeunesse"

Une douzaine de livres ont été achetés ce mois pour compléter nos collections ; les enfants pourront les découvrir d'ici fin mars.

Nous tenons à remercier les parents qui ont fait profiter à la Bibliothèque de dons de livres que leurs enfants n'utilisent plus.

Animation scolaire

Dans le cadre du "Prix des Incorruptibles", les animations pour les classes de maternelles, CP et CE se sont déroulées comme prévu.



Un exemple, la Bibliothèque en plein air, pour les maternelles : "Le livre perdu".

Le moment des votes pour le "Prix des Incorruptibles" par niveau approche ; les bibliothécaires ont pris plaisir à faire découvrir tous ces ouvrages aux différentes classes !

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h dans le respect des règles sanitaires

☎ 03 85 44 31 23 (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Site web catalogue en ligne : <https://cbpt71-pom.c3rb.org>

Vous aurez la possibilité d'y consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département, et - si vous êtes adhérent(e) de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) aux ouvrages de votre Bibliothèque exclusivement et, si vous le souhaitez, de les réserver.

Club "les Amis de Dracy"

Nous avons tenu notre assemblée générale le 8 janvier, afin de procéder au renouvellement du bureau.

L'assistance a demandé aux membres de la précédente équipe démissionnaire de se représenter. A l'unanimité, l'assemblée a voté la reconduction de leur mandat pour 2024.

Le 11 mars, nous avons fêté les 90 ans de l'une d'entre nous. Nous prévoyons des repas au restaurant, et éventuellement des sorties au cinéma ou ailleurs.



Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50
Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

MON BONSAÏ PERD SES FEUILLES, POURQUOI ?

Les chutes normales

Très généralement, une feuille jaunit avant de tomber. La couleur de la feuille traduit l'état de santé du bonsaï.

Chez les arbres à feuilles caduques, les premières feuilles de printemps peuvent tomber fin juillet. Cependant une chute massive des feuilles en plein été est anormale. En automne, pour les arbres à feuilles caduques, les feuilles changent de couleur et tombent progressivement en l'espace d'un ou deux mois. Cela permet de faire la différence entre une chute anormale et une chute "de saison". Certains feuillus gardent leurs feuilles mortes durant l'hiver, comme le hêtre, avec ses feuilles marcescentes (< lat. *marcescere*, flétrir).

Les espèces persistantes (conifères) adaptées aux basses températures gardent des feuilles (aiguilles) vertes tout au long de l'année.

Les chutes anormales

Les chutes anormales de feuilles se produisent lorsque les racines ne jouent pas leur rôle : soit le bonsaï meurt de soif ; soit il souffre d'un excès d'eau, ou d'un excès d'engrais ou d'une diminution de l'éclairement.

Si la chute des feuilles se produit suite à un manque d'eau, cette chute est très rapide et toutes les feuilles en sont au même stade. Selon l'espèce considérée, les feuilles sèchent rapidement sur l'arbre ou leur bord noircit.

Si la chute des feuilles se produit suite à une diminution de l'éclairement (cas fréquent en automne et en hiver), la plante doit puiser dans ses réserves : c'est souvent le cas des arbres à feuilles caduques en hiver, mais aussi celui des bonsaïs d'intérieur sous-exposés.

Chez les conifères, l'étiollement se manifeste par une perte de vivacité, puis les parties vertes se ternissent et jaunissent par endroits. Certaines branches se dessèchent. Un peu de soleil d'hiver est alors bénéfique.

Les bonsaïs tropicaux d'intérieur peuvent perdre un nombre important de feuilles en automne. Ces arbres sont très sensibles à la chute de lumière et/ou de température. Si vous doublez la distance du bonsaï par rapport à la fenêtre, celui-ci recevra quatre fois moins de lumière. Soyez prudent, n'éloignez pas trop les tropicaux des sources lumineuses !

Attention : un excès d'arrosage peut détruire les racines. Une terre trop tassée avec un arrosage trop important peut entraîner une stagnation de l'eau, qui va priver les racines d'oxygène. Ne pas laisser stagner l'eau dans une soucoupe. La composition du mélange aussi est primordiale.

En hiver, les bonsaïs tropicaux souffrent du chauffage à air sec. Faute de lumière, leur résistance est affaiblie. Il faut arroser et vaporiser l'arbre pour lutter contre la dessiccation.

En espérant avoir répondu à certaines des questions qui nous sont fréquemment posées, nous vous invitons à venir nous rencontrer.

Prochaines réunions du BBC :

12 avril – 26 avril – 17 mai – 31 mai – 14 juin – 28 juin.

Pensez à apporter vos arbres, car la progression dans l'art du bonsaï ne peut se faire que par la pratique et l'échange des points de vue.



Acer burgerianum (2023)



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour l'Association des Parents d'Elèves de Dracy, l'année a commencé par une vente de brioches de la boulangerie du *Pont Paron*, à la sortie de l'école le vendredi 9 février. Malgré un temps pluvieux, petits et grands gourmands étaient au rendez-vous ! Après le succès de cette première vente au portail, l'APE va réitérer l'événement la veille des vacances de Pâques, avec une vente de fougasses salées. Les fonds contribueront à la réalisation de beaux projets au sein de l'école.

La météo pluvieuse était aussi au rendez-vous pour le défilé du Carnaval organisé par l'APE à la sortie de l'école, mais cela n'a pas dissuadé les petits pirates, chevaliers, princesses et super-héros ! Bravo aux parents qui, munis de leurs parapluies, ont bravé la pluie pour défiler avec les enfants et de retour à la maison ont enlevé les confettis collés sur les déguisements! Dans l'après-midi, les enfants

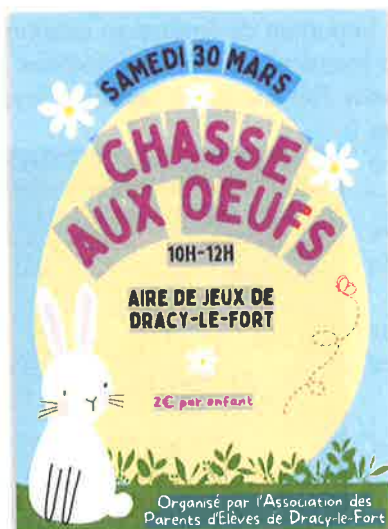


ont pu profiter aussi d'une récréation déguisée et participer à une danse endiablée au son de la "Che-che synchro"!

Chaque enfant a reçu son petit sachet de délicieuses bugnes fournies par la boulangerie *CICALA* et offertes par l'APE. Merci à toute l'équipe enseignante, toujours motivée à faire vivre l'école avec nous !

De nombreux événements sont en

préparation pour le printemps. Tout d'abord rendez-vous à la chasse aux œufs dans le parc de Dracy le 30 mars, entre 10h et 12h, pour un moment convivial et chocolaté !



Le dimanche 28 avril, le traditionnel "Salon Sucré-Salé" se transformera en "Fête du Printemps"!

Les Dracysiens pourront retrouver les exposants du Salon, Salle Polyvalente, comme chaque année, et des animations printanières seront proposées aux abords de la salle pour les familles. Les enfants profiteront de tours de poney du *Manège de la Tuilerie*, d'un château gonflable, et les adultes pourront se restaurer au Food truck "Revisited Burger".



A l'intérieur, comme d'habitude, des exposants représenteront de nombreuses régions de France pour un tour d'horizon de saveurs : chocolats fins, vins, miel, charcuterie, escargots, champagne ... L'entrée est gratuite et vous pourrez, au gré des stands, découvrir, goûter, acheter les produits de petits producteurs, dans une ambiance conviviale de "marché". Venez nombreux, et croisons les doigts pour qu'un beau soleil de printemps soit en rendez-vous !



SOCIÉTÉ DE CHASSE



A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, aucun gros gibier n'a été tué sur la Commune. La chasse au chevreuil a fermé le 29 février, mais le plan de chasse a été réalisé, avec trois chevreuils mâles d'un bon poids abattus lors de deux battues. Le sanglier, lui, peut être chassé jusqu'au 31 mars, si le plan de chasse n'a pas été réalisé avant.

Début mai, il y aura une clôture électrique à mettre en place pour le maïs semences du "GAEC des Prêles".

10 lièvres ont été tués et une trentaine de faisans. Nous avons eu le plaisir de voir deux couvées en 2023, ce qui est assez rare.

Plus d'informations au prochain numéro du Journal.

A bientôt.

"Les deux petits rescapés"



En 1983, route du Buet, en contrebas des conteneurs à verre, il y avait un remblai. Depuis cinq ans, la Société de Chasse avait installé là son élevage de lièvres. Et un jour de novembre - le 23 exactement - il tombait des petits flocons, j'allais chercher du genêt arbuste, qui est une plante médicinale et un anticoccidien pour les lièvres.

Soudain j'entendis des petits cris venant du remblai. Le cantonnier avait élagué des tilleuls et avait mis les branches dans le trou. En suivant les cris qui me guidaient, j'aperçus deux petites boules de poils qui n'avaient pas encore ouvert les yeux, et devaient avoir quatre à cinq jours. Le plus proche voisin m'avait dit qu'il avait vu une chienne assez sauvage, de race griffon vendéen, à laquelle il donnait à manger la nuit. Je fis rapidement le rapprochement.

Comme ces petits étaient promis à une mort certaine, je les pris et les rapportai à la maison. Au départ, ils furent nourris au petit biberon, et deux semaines après avec une bouteille et une plus grosse tétine. Il y avait un mâle et une femelle. Je les avais baptisés "Roméo et Juliette".

Et ils sont devenus d'excellents chiens de chasse, qui m'ont donné pendant dix ans plein de moments complices.

Serge GUICHET



La femelle, rapportant une poule faisane



CLUB BLANC COULEUR

En ce début d'année, les membres de notre Club se retrouvent avec beaucoup d'assiduité et toujours autant de plaisir.

Quelques photos d'un moment convivial et de nouvelles créations très variées en témoignent.





Annonces paroissiales

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎/répondeur : 03.85.44.32.39.

du mardi au vendredi de 10h à 12h.

mardi et vendredi de 17h à 18h30.

mercredi de 16h30 à 18h.

E-Mail paroissestsymphorien@akeonet.com

Site internet : saintsymphorien.net

SEMAINE SAINTE

Jeudi Saint 28 mars : 20h messe de la Sainte Cène à Givry, suivie de l'adoration

Vendredi Saint 29 mars : 15h chemin de Croix église de Dracy

20h office de la Passion à Givry

Samedi Saint 30 mars : 21h Vigile Pascale à Givry

Dimanche de Pâques : 10h30 à Givry

Messe de l'Ascension : jeudi 9 mai 10h30 à Saint-Denis-de-Vaux, suivie d'un apéritif

Messes anticipées du samedi soir

18h à l'église Saint-Jean-des-Vignes

18h à Notre-Dame de la Citadelle

18h30 à l'église Sainte-Thérèse à Saint-Rémy

Messes dominicales : 9 heures dans différentes églises de la Paroisse :

Le 7 avril à Saint-Jean-de-Vaux, le 14 avril à Mellecey, le 21 avril à Saint-Mard-de-Vaux, le 28 avril à Russilly, (pas de messe à 9h le 5 mai), le 12 mai à Charrecey, le 19 mai à Notre-Dame de Mercurey, le 26 mai à Saint-Martin-sous-Montaigu, (pas de messe le 2 juin), le 9 juin à Barizey, le 16 juin à Saint-Jean-de-Vaux, le 23 à St-Mard-de-Vaux, (pas de messe à 9h le 30 juin), le 7 juillet à Dracy-le-Fort ...

10h30 à l'église de **Touches** le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

10h30 à l'église de **Givry** le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois

En semaine à l'église de Givry

mardi et mercredi : messe à 18h

jeudi : messe à 9h

Messes en famille : dimanche 14 avril 10h30 à Givry

dimanche 5 mai 10h30 à Givry

dimanche 16 juin 10h30 à Touches

DATES À RETENIR

Professions de Foi le 19 mai à Touches (retraite le 4 mai à Autun).

Premières Communions au cours de la messe du 9 juin à Givry et du 16 juin à Touches

(deux jours de retraite, le 23 mars à Givry et le 6 avril au sanctuaire du *Petit Roi de Grâces* à Beaune).

Samedi 8 juin : plusieurs baptêmes de jeunes enfants seront célébrés en l'église de Mellecey : accueil à partir de 9h30, célébration à 10h30, suivie d'un temps fraternel avec pique-nique et activités ...

Dates des rencontres (prière des mères, chapelet, Bible en tutoriels, MCR ...) : ne pas hésiter à se reporter à l'affichage sur les portes des églises ou le site de la paroisse.

Carnet de deuil



Jean CUNET est né à Saint-Jean-des-Vignes le 12 septembre 1933, dans une famille de maraîchers. Il avait une sœur de deux ans son aînée. Après sa scolarité, il travaille comme tourneur-fraiseur, avant d'accomplir pendant 19 mois son service militaire dans l'armée de l'air à Pointe-Noire (République du Congo).

Il travaille à la *SÉVA* jusqu'en 1959, année où il se marie avec Georgette DASTRU, avec le consentement des parents, parce qu'elle n'a pas encore 18 ans.

En 1960, il entre chez *MICHELIN*, où il deviendra commercial, d'abord à Dreux, puis Mantes-la-Jolie, Marseille, où naît leur fille Christine en 1964 ; puis Nice , où leur fils Eric voit le jour en 1968 ; ensuite Lille, et de nouveau Marseille, où il termine sa carrière en octobre 1993.

Jean et Georgette s'installent alors à Dracy, dans la maison familiale où le grand-père CUNET avait été vigneron et qu'ils auront à cœur de transformer pour la rendre confortable.

Le couple a toujours été très entouré par les habitants du quartier.

Jean CUNET était passionné de musique (il allait souvent aux concerts, il jouait du saxophone) ; il aimait l'œnologie et participait volontiers à des manifestations vigneronnes. Internet n'avait pas de secret pour lui. Et dans une partie de sa maison, on peut admirer - exposée dans des vitrines - une remarquable collection de maquettes d'avions et d'engins militaires, une de ses vraies passions.

Mais depuis quelques années, des problèmes de santé se sont enchaînés.

Le matin du 18 décembre, il a dit quelques mots à Georgette et à son fils, puis s'est endormi paisiblement, à l'âge de 90 ans.

Ses obsèques se sont déroulées le 26 décembre en l'église de Dracy. Ses cendres reposent au columbarium de la Commune.

Le "Journal de Dracy" présente ses condoléances à son épouse, ses enfants, sa petite-fille Julie, et son arrière-petit-fils Lyam.

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
1	M	O	U	T	A	R	D	E
2	E	I		R	I	V	E	S
3	U	C	H	O	N		M	
4	R		I	C		T	A	S
5	E	M	S		G	A	R	E
6	T	A	S	T	E	V	I	N
7	T	R	E	I	L	L	E	S
8	E	C	E	P	E		R	E

Horizontalement : 1. Moutarde. 2. EI (Entreprise Individuelle). Rives. 3. Uchon. 4. IC. Tas. 5. Ems. Gare. 6. Tastevin. 7. Treilles. 8. Écèpe. Re.

Verticalement : I. Meurette. II. Oic (CIO - Comité International Olympique). Marc. III. Hissée. IV. Troc. Tip (Titre Interbancaire de Paiement). V. Ain. Gèle. VI. RV (Hervé). Tavl (Tavel). VII. Démarier. VIII. ES. Sensé.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 6 novembre 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET (en retard, excusé) – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Martial BEUGNET procuration à Olivier GROSJEAN (jusqu'au Point n°6) – Denis VIGIER procuration à Nicolas DUHAMEL – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Mireille MENAND.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative n°1. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du samedi 14 octobre 2023

N'appelant pas d'observations, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'État attribuées aux communes.

Compte tenu du fait qu'il n'y a eu aucune modification opérée sur la longueur de la voirie communale durant l'année, le linéaire à prendre en compte reste de 18 586 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la longueur de voirie communale au 1^{er} janvier 2024, soit 18 586 m.

POINT N°3 : Délibération pour les tarifs des encarts publicitaires 2024

Monsieur le Maire propose que les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin de fin d'année soient les suivants pour l'année 2024 :

Pour la couverture

- Encart à 70 € TTC (dimension 5 x 9 cm)
- Encart à 90 € TTC (dimension 9 x 9 cm)
- Encart à 130 € TTC (dimension 9 x 13,5 cm)
- Encart à 245 € TTC (dimension 19 x 13,5 cm)
- Encart à 410 € TTC (dimension 19 x 28 cm, soit 1 page)

Pour les pages intérieures

- Emplacement simple à 70 € (dimension 9 x 5)
- Emplacement double à 100 € (dimension 18 x 5)

Accord à l'unanimité.

POINT N°4 : Délibération pour les tarifs de location de la Salle Polyvalente 2024

Rappel :

- que le locataire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle ;
- que la salle est louée sans vaisselle ;
- que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs de location de la Salle Polyvalente pour l'année 2024 :

	Tarif n° 1 Particuliers domiciliés à Dracy- le-Fort	Tarif n° 2 Comités d'entreprises	Tarif n° 3 Associations de Dracy Ecole communale Le Grand Chalon	Tarif n° 4 Organismes de droit public ou privé autres que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMSL ...)
Week-end	- 370 € (1 ^{ère}) - 725 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile)	725 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 370 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	
Semaine	210 € (1 journée)	540 € (1 journée)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 150 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	1 journée : 370 € + nettoyage (100 €) 1/2 journée : 185 € + nettoyage (50€) 1 soirée (assemblée générale) : 90 €
Caution	2 000 €		600 €	
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30% du tarif seront demandés dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	Location : 2 000 € Caution : 5 000 €			

POINT N°5 : Délibération pour l'acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune se porte acquéreur d'une parcelle d'une superficie de 4 479 m² au lieu-dit "La Benne" (rue du Moulin Madame cadastrée B n° 1381) au prix de 3 597,60 €, hors frais notariés qui seraient à la charge de la Commune.

L'étude de Maître JEANNIN serait sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir ladite parcelle et autorise le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents se rapportant à cette vente.

POINT N°6 : Délibération pour le remboursement des frais de repas des agents

Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Le Conseil Municipal envisage le principe d'un remboursement des frais de repas réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite de 20,00 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce principe.

POINT N°7 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps non complet

(Rentrée 2023/2024 - annule et remplace)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2023/2024 pour assurer le service scolaire et périscolaire, Monsieur le Maire propose de :

- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 32 heures hebdomadaires (ATSEM) du 13 au 21 novembre 2023 inclus et un autre emploi identique (ATSEM) jusqu'au 31 décembre 2023 à 32 heures, puis 36 heures à partir du 1^{er} janvier 2024.
- Créer trois emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet, un à 31h30 hebdomadaires, un autre à 27h hebdomadaires, et enfin un dernier à 8h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte ces propositions et décide que les rémunérations seront indexées selon la grille indiciaire du grade d'ATSEM (32 h jusqu'au 31 décembre 2023 et 36 h à partir du 1^{er} janvier 2024) et d'Adjoint Technique Territorial (31h30, 27h et 8h) ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilitte le Maire à recruter 5 agents contractuels pour pourvoir ces emplois et de signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°8 : Délibération pour l'actualisation du RIFSEEP

Pour consulter l'intégralité de ce point, aller sur le site de la Mairie : <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>

Monsieur le Maire rappelle que le Régime Indemnitaire des Fonctionnaires titulaires et Stagiaires à temps complet ou partiel de la collectivité tient compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qu'il convient d'actualiser régulièrement et notamment pour inclure dans ce régime les contractuels de droit public à temps complet, non complet et/ou partiel.

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire ... Cette indemnité, versée mensuellement, est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ...

- le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) ;

Le complément indemnitaire annuel est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir et il fait l'objet d'un versement en une seule fois et n'est pas reconductible d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Instaure ce régime I.F.S.E. qui prendra effet au 1^{er} décembre 2023 ;
- Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent ;
- Décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux versements de cette prime ;
- Abroge les délibérations antérieures déterminant les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les cadres d'emploi visés dans la présente délibération.

POINT N°9 : Délibération pour la modification des statuts du Grand Chalon - transfert de compétence Développement des "Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques" (IRVE)

Depuis des années, le Grand Chalon porte des politiques publiques ambitieuses en faveur de la transition énergétique, et notamment un Plan Climat Air Energie Territorial sur la période 2018-2023.

L'observation de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire fait apparaître aujourd'hui que le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie sur le territoire (32,89% en 2020) et donc le premier émetteur de GES. Aussi, l'accompagnement à la conversion du parc de véhicules légers thermiques vers des modèles électriques revêt un enjeu majeur, d'autant que le nombre de véhicules en circulation est attendu multiplié par 8 à 10 en 5 ans.

Face aux besoins croissants de bornes de recharge électrique pour les véhicules légers, le Grand Chalon a conduit en 2022 une étude prospective à l'échelle du territoire intercommunal, en lien avec l'ensemble des communes, afin d'identifier les besoins et les modalités de gestion permettant une couverture sur l'espace public adaptée à la montée en puissance du parc de véhicules électriques. Cette étude a permis de faire apparaître un besoin d'implantation de 142 points de charge sur espaces publics en complément des infrastructures déployées en secteur résidentiel fermé et dans les centres commerciaux.

Ainsi, et afin d'assurer une réelle cohérence territoriale, il est envisagé que le Grand Chalon puisse conduire, en collaboration avec ses communes membres, la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (IRVE) en assurant la mise en concurrence coordonnée de prestataires privés.

Actuellement, la compétence de développement des IRVE est exercée au niveau communal. Certaines communes du Grand Chalon l'ont par ailleurs déléguée de manière optionnelle au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL). Or, la mise en place d'un schéma directeur de développement des IRVE ne peut intervenir qu'à l'échelle intercommunale après transfert de la compétence correspondante.

Description du dispositif proposé

Pour consulter l'intégralité de ce point, aller sur le site de la Mairie : <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le transfert au 1^{er} janvier 2024 de la compétence "Développement IRVE" pour ce qui concerne l'élaboration du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (IRVE) et sa mise en œuvre en collaboration avec les communes membres.

- Adopte les statuts modifiés du Grand Chalon.
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

POINT N°10 : Décision modificative n°1

En raison de la refonte complète du RIFSEEP et de la succession des contrats, les crédits relatifs au personnel ne sont plus suffisamment provisionnés. Les crédits n'ayant pas été prévus au BP 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante au budget communal dans la Section Fonctionnement :

DÉPENSES	Compte 60613 -011 :	- 15 000 €	DÉPENSE	Compte 6413-012 :	+ 25 000 €
	Compte 60633-011 :	- 1 500 €			
	Compte 615221-011 :	- 5 500 €			
	Compte 6226-011 :	- 500 €			
	Compte 6227-011 :	- 2 500 €			

Accord à l'unanimité.

POINT N°11 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Soirée d'actualité autour de la prévention et de la collecte des déchets - 4 octobre

Mesdames GODEY et MENAND se sont rendues à la soirée d'actualité au sujet de la prévention et de la collecte des déchets. La "loi anti-gaspillage pour une économie circulaire", du 10.02.2020 se décline en 5 grands objectifs : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire.

Plusieurs mesures ont déjà été mises en place, notamment l'extension des consignes de tri pour les emballages dans le bac jaune. A partir du 1^{er} janvier 2024, la loi prévoit que les collectivités devront prévoir des solutions de tri à la source des déchets alimentaires pour tous les producteurs, y compris pour les ménages. Il a été question aussi de modifier la collecte des bacs d'ordures ménagères (une fois tous les quinze jours).

Au cours de cette soirée, un premier temps d'information, destiné à tous les membres de la commission et à tous les élus municipaux désireux de se renseigner sur la thématique, s'est tenu. Puis ce fut un atelier de travail, réunissant les élus référents transition écologique. Les ateliers porteront sur le compostage et le tri des déchets lors des manifestations.

→ Conseil Communautaire - 19 octobre

Monsieur le Maire a assisté au Conseil Communautaire. Principaux points abordés :

- ✓ Mise en place de mesures au sein des services du Grand Chalon et de la Ville de Chalon au profit des jeunes en difficultés ;
- ✓ Programme Local de l'Habitat 2020-2025 - Bilan triennal 2020-2022 ;
- ✓ Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) - exercice 2022 ;
- ✓ Contrat de concession de délégation du service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain - choix du mode gestion .

POINT N°12 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Installation de panneaux photovoltaïques

Une réflexion avait été engagée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, et plus précisément sur la toiture du Groupe Scolaire. Après vérification de la solidité de la charpente pour supporter le poids de ces panneaux, lors de la séance du 26 juin dernier, décision a été prise de poursuivre cette démarche et d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches.

Une mise en concurrence de cinq entreprises est actuellement en cours. Chacune a reçu un cahier des charges précis et devra rendre son offre avant le 22 novembre prochain.

- **Réflexion sur la création d'un centre de loisirs sur la commune de Dracy-le-Fort**

Afin de poursuivre les discussions entamées sur la faisabilité de la création d'un accueil de loisirs sans hébergement, un sondage a été réalisé auprès des familles, pour permettre de recenser les besoins réels. Ces dernières avaient jusqu'au 18 octobre dernier pour retourner au secrétariat de mairie leur avis. Sur 62 familles, 47 ont répondu à l'enquête, dont 42 sont favorables à la création d'une telle structure. Compte tenu de ce résultat, une réflexion est déjà engagée avec le concours d'un cabinet spécialisé en la matière pour accompagner la collectivité dans cette démarche (déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, habilitation et gestion des locaux mis à disposition, passage de convention avec la CAF 71, gestion des locaux, élaboration de projet pédagogiques ...).

- **Renouvellement du marché des assurances 2024-2027**

Le marché relatif aux contrats d'assurances de la collectivité arrivé à son terme le 31 décembre et doit être renouvelé. Avec le conseil du cabinet ARIMA CONSULTANTS, une annonce a été déposée sur la plateforme E-BOURGOGNE le 2 novembre dernier :

- o Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
- o Lot n°2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes ;
- o Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes ;
- o Lot n°4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité ;
- o Lot n°5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;
- o Lot n°6 : Assurance des prestations statutaires.

Les candidatures et les offres sont à déposées avant le 5 décembre 2023 à 12h.

- **Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest - désignation de représentants**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du comité syndical du 26 septembre 2023, les élus ont approuvé les nouveaux statuts du syndicat mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest à l'unanimité. Le Grand Chalon, qui exerce la compétence eau potable en représentation-substitution, doit délibérer sur ces modifications statutaires sous 3 mois pour votre commune.

Avec ces nouveaux statuts, la représentativité est modifiée : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune doivent être désignés à la place de 2 délégués titulaires précédemment. Pour la Commune : M. GROSJEAN Olivier, délégué titulaire et M. PAUCHARD Georges, délégué suppléant.

- **Opération "Plantation d'un arbre par classe de CM2"**

Dans le cadre de son programme "environnement", la Municipalité s'est inscrite depuis 2020 dans une démarche de plantation d'un arbre, une fois par an, par les élèves de CM2. Après un vote à mains levées, les élèves ont opté pour un frêne, qui, courant novembre, sera planté dans la Zone de Loisirs par les élèves accompagnés de leur enseignante et par le service technique communal.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. Durant le mois d'octobre, 36 clients ont bénéficié de ses services.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 13 décembre 2023 à 19h** à la Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

La Secrétaire, Mireille MENAND

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du mercredi 13 décembre 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Olivier GODEY – Florian PARDON – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Georges PAUCHARD procuration à Olivier GROSJEAN – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Denis VIGIER procuration à Nicolas DUHAMEL – Mireille MENAND procuration à Olivier GODEY.

Secrétaire de séance : Nicolas DUHAMEL.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
 - Vente de 5 m² d'une parcelle cadastrée AE 35. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 6 novembre 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour l'engagement des investissements 2024

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le total des dépenses d'équipement budgétisé sur l'exercice 2023 s'élevait à 1 613 689,35 €, ce qui fixe le montant des dépenses autorisées sur l'exercice 2024 à 403 422,32 €, répartis de la façon suivante :

Chapitre 20 : 10 000,00 €	Chapitre 21 : 375 000,00 €
Chapitre 204 : 15 000,00 €	Chapitre 23 : 8 422,32 €

POINT N°3 : Délibération pour l'octroi d'une subvention

Dans le cadre de l'accueil et de l'assistance d'un Dracysien en situation de handicap, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder la subvention de 50 € à l'Association "LES PAPILLONS BLANCS" Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry CHALON.

POINT N°4 : Délibération pour le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs du personnel serait donc le suivant, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Grades	Nombre de postes
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	1
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint administratif à temps non complet (20,25/35)	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe annualisé (25,7/35)	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe annualisé (28,62/35)	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Modifie le temps hebdomadaire de l'ATSEM principal de 2^{ème} classe annualisé ;
- Ajoute dans le tableau des effectifs le temps hebdomadaire de l'Adjoint technique principal 1^{ère} classe annualisé en charge du périscolaire ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

POINT N°5 : Délibération pour l'attribution de marché - Assurances (2024-2027)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le précédent marché souscrit pour les contrats d'assurance est arrivé à échéance et qu'il convient de procéder à une nouvelle consultation auprès du Cabinet ARIMA Consultants mandatée pour assister la Commune dans cette démarche.

L'avis d'appel à la concurrence a été indiqué dans le PV du 06.11.2024 (Informations du Maire).

Ouverture des offres : le 5 novembre 2023.

Les offres reçues sont les suivantes :

Lot n°1 : GROUPAMA RHONE ALPES / SMACL

Lot n°2 : GROUPAMA RHONE ALPES / SMACL

Lot n°3 : SMACL

Lot n°4 : ACL COURTAGE / SARRE ET MOSELLE/ GROUPAMA RHONE ALPES / SMACL

Lot n°5 : GROUPAMA RHONE ALPES / SMACL

Lot n°6 : CNP / GROUPAMA RHONE ALPES / SMACL

Le Cabinet ARIMA a procédé à l'analyse des offres, qui ont été étudiées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue aux entreprises suivantes les marchés selon l'offre la plus avantageuse et les critères définis dans le cahier des charges, comme suit, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 :

• Lot 1 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes pour un montant de 6 724,64 € TTC (formule de base) : GROUPAMA RHONE ALPES ;

• Lot 2 : Assurance Responsabilités et risques annexes pour un montant de 1 480,92 € TTC (formule de base) : SMACL ;

• Lot 3 : Assurance Véhicules à moteurs et risques annexes pour un montant de 2 536,60 € TTC (formule de base) : SMACL ;

• Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité pour un montant de 462,11 € TTC (formule de base) : SMACL ;

• Lot 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus pour un montant de 111,01 € TTC (formule de base) : SMACL ;

• Lot 6 : Assurance Prestations statutaires pour un montant de 9 316,75 € TTC (formule de base + avec option 1 "IRCANTEC") : GROUPAMA.

- Autorise le Maire à confirmer la résiliation des contrats antérieurs ;

- Autorise le Maire à signer tous les marchés indiqués et tous documents se rapportant à ces dossiers.

POINT N°6 : Délibération pour le renouvellement de la convention relative à la gestion de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle que 14 décembre 2005 le Conseil Municipal avait délibéré pour qu'une Agence Postale Communale soit créée dans l'enceinte de la Mairie à compter du 1^{er} avril 2006. Cette création supposait une convention entre la Poste pour la mise à disposition d'un agent communal et la Mairie pour l'usage des locaux en contrepartie d'une contribution financière mensuelle.

Cette convention arrivant à échéance, il convient à présent de la renouveler pour 9 ans dans le but de garder ce service public de proximité à Dracy-le-Fort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

POINT N°7 : Délibération pour une demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de plusieurs dispositifs, un projet d'investissement serait éligible à une subvention. Les travaux concernés sont les suivants :

Projet éligible	Subvention	Origine de la subvention
Création d'un pumptrack	Plan "5000 terrains de sports"	AGENCE NATIONALE DU SPORT
	Dispositif "Saône-et-Loire 2024"	DÉPARTEMENT
	Fonds de Relance	GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande au Maire de solliciter les subventions concernant l'opération citée et l'autorise à signer les documents relatifs à ces dossiers.

POINT N°8 : Délibération pour projet de zonage d'accélération pour les énergies renouvelables

Rappel du contexte

(concertation publique)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (dite APER), fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Localement, cette loi permet d'apporter des compléments aux dynamiques locales déjà en place, puisque :

- Une réflexion d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école a été menée ;

- le Grand Chalon porte un *Plan Climat Air Energie* qui fixe des objectifs ambitieux en faveur du développement de la production d'énergies renouvelables ;

- le Syndicat Mixte du Chalonnais vient d'établir un atlas des énergies renouvelables, qui permet de mieux identifier le potentiel de développement local.

Dans le cadre de cette loi, il appartient aux communes de définir, après concertation avec les habitants, les lieux où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets, Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). Celles-ci peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie ...).

Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables, ce qui ne préjuge en rien de la réalisation des projets, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement ...). Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone devrait pouvoir profiter d'une procédure d'instruction raccourcie, dont les modalités sont encore en cours de définition.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones. Afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, il faut créer un Comité de projet composé de représentants des collectivités territoriales : un représentant de la Commune et un représentant de l'EPCI, si celui-ci possède la compétence *énergies renouvelables*, des représentants des communes concernées par l'enquête publique lorsqu'il s'agit d'une *Installation Classée Protection de l'Environnement* (ICPE), ou a minima des communes limitrophes.

Description du dispositif proposé

La Commune doit délibérer et définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Certains décrets d'application de la loi sont toujours en attente, ainsi que des outils méthodologiques à destination des communes.

Dans la mesure où le choix de ces zones d'accélération doit pouvoir s'accompagner d'un temps de concertation avec la population, suivi d'une seconde délibération du Conseil Municipal, il n'est matériellement pas possible d'organiser l'ensemble de ces phases d'ici le 31 décembre.

Aussi, il est nécessaire de solliciter un premier avis du Conseil Municipal concernant les zones d'accélération potentielles.

➤ ZAEnR Photovoltaïques :

- Centrale PV au sol : les parcelles cadastrées AH 250, 251 et 253 constituant une friche pourraient être retenues comme zones d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol ;
- PV Toitures : les parcelles cadastrées AA 110, AB 100 et 111, AC 274, AH 40 ... 252 pourraient être retenues comme ZAEnR pour l'installation sur les toitures.

➤ ZAEnR Bois énergie + biomasse

Les parcelles cadastrées A 297, A 1055 ... AH 1063 pourraient être retenues comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergies - bois énergie + biomasse.

➤ ZAEnR Bois énergie + géothermie :

Les parcelles cadastrées AH 40, 50 ... 243, 249 pourraient être retenues comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergies - bois énergie + géothermie.

Suite à la délibération du Conseil Municipal, l'avis du public sera sollicité sur les éléments suivants :

– Un dossier d'information sur les ZAEnR sera consultable du 14 décembre 2023 au 3 février 2024 et complété au fur et à mesure des études et des échanges avec le public, un registre de concertation sera disponible en Mairie pour permettre au public de formuler ses observations.

– L'information sera relayée par un *Dracy Info* spécial, PanneauPocket, les panneaux lumineux, l'affichage extérieur, le site internet communal et un avis dans la presse locale.

Une deuxième délibération sera nécessaire à l'issue de la concertation, pour permettre d'entériner le choix des zones retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ces dispositions et charge le Maire de notifier la présente délibération au Secrétaire général, référent préfectoral unique de Saône-et-Loire, à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et au Syndicat Mixte du Chalonnais.

POINT N°9 : Délibération pour le lancement par le Grand Chalon d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)

➤ Rappel du contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son *Plan Climat Air Energie*, le Grand Chalon a choisi d'apporter un appui aux communes pour les besoins, à moyen et long terme, d'Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur les espaces publics de leur territoire. Soutenue par la Banque des Territoires, cette étude a été mise en œuvre en lien avec les partenaires concernés, et notamment le SYDESL qui installe des bornes de recharge dans les communes du Grand Chalon.

D'ici à 2026, plus de 5% du parc de véhicules sera électrique contre 0,5% en 2021. Si l'augmentation de la part de ces véhicules contribue à réduire localement les émissions de gaz à effet de serre, cela pose aussi directement la question de la charge de ces véhicules. 80 à 90% de ces recharges se feront au domicile (maisons individuelles et copropriétés privées). Il s'agit de la solution à la fois la plus pratique et la plus économique (coût hors investissement deux fois moins cher par rapport aux solutions hors domicile). Le restant pourra s'effectuer pour partie le long des axes autoroutiers ou dans des centres commerciaux. La loi d'orientation sur les mobilités impose de pouvoir proposer des solutions de recharge sur les espaces publics à l'horizon du 1^{er} janvier 2025.

Confiée au bureau *MOBILEESE*, l'étude a fait apparaître que si le besoin en solutions de recharges de véhicules sur les espaces publics est limité, il est significatif. En complément des 20 bornes déjà installées ou en cours d'installation par le SYDESL, 142 points de charge supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins des habitants au cours des cinq prochaines années.

Description du dispositif proposé

Le Grand Chalon a engagé une procédure pour transfert au 1^{er} janvier 2024 de la compétence "*Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques*". Si le schéma directeur ne pourra formellement être adopté qu'à compter de 2024, la jurisprudence administrative admet pour des raisons pragmatiques que des opérations préparatoires puissent être initiées. Il est possible de consulter par anticipation des opérateurs en capacité de déployer des IRVE sur espaces publics.

Toutefois, la sélection de l'opérateur retenu ne pourra être entérinée qu'une fois le transfert de compétence effectif et le schéma arrêté. Aussi, le Conseil communautaire du Grand Chalon a adopté le 22 juin 2023 une délibération approuvant le lancement par le Grand Chalon d'un appel à manifestation d'intérêt commun auprès d'opérateurs privés en capacité de déployer des IRVE sur les espaces publics, à charge ensuite aux communes de son exécution sur leur territoire par la conclusion d'autorisation d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ces dispositions.

POINT N°10 : Délibération pour l'adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne/Franche-Comté

Considérant qu'il est de l'intérêt de Dracy-le-Fort d'adhérer à un groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés ;
- Autorise l'adhésion de Dracy-le-fort en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- Autorise le représentant du Coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de Dracy-le-Fort, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- Autorise le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement ;
- Autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière ;
- Intègre au groupement de commande la liste des points de livraison.

POINT N°11 : Délibération pour la vente de 5 m² de la parcelle cadastrée AE 35

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en vente de 5 m² de la parcelle AE 35, située au 26, route d'Autun au propriétaire de la parcelle AE 34. Le prix a été fixé à 40 €/m². En raison de l'implantation du bien et de la conjoncture immobilière actuelle, le prix de vente est fixé à 200 €. L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette vente et autorise le Maire ou son représentant à faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°12 : Crédits scolaires 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, cette année, le Groupe Scolaire dracysien, accueille 96 élèves. Afin d'élaborer le budget 2024, il convient de voter les crédits scolaires 2023/2024.

	PAR CLASSE		Nombre d'élèves	Sous-Total	Situation 2023	TOTAL 2024
	2023	2024				
Classe 1 M ^{me} LE BRAS Petite + Moyenne section	42,13 €	42,97 €	20	859,40 €	6,72 €	866,12 €
Classe 2 M ^{me} GAUDILLÈRE Grande section + CP	42,13 €	42,97 €	9	386,73 €	0,03 €	978,81 €
	38,70 €	39,47 €	15	592,05 €		
Classe 3 M. GUYOT CE1 + CE2	38,70 €	39,47 €	29	1144,63 €	52,28 €	1196,91 €
Classe 4 M ^{me} MATHYS CM1 + CM2	38,70 €	39,47 €	23	907,81 €	0,68 €	908,49 €
TOTAL DU FONCTIONNEMENT 2023				3890,62 €	59,71 €	3950,33 €

Accord à l'unanimité.

POINT N°13 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon→ Réunion pour la valorisation des chemins de randonnées - 12 décembre 2023

Madame PETITJEAN s'est rendue au groupe de travail initié par la commission "Développement de l'Attractivité" pour la valorisation des chemins de randonnées. Au cours de cette réunion, en présence de représentants de l'Office du Tourisme du Grand Chalon, il a été question d'échanger des points de vue sur les enjeux liés à l'entretien des "balades vertes" existantes, les outils de promotion des sentiers présents sur l'agglomération et les projets à venir en matière de randonnées.

En 2022, il avait été décidé de réhabiliter des chemins communaux, à savoir les chemins du lotissement des "Hauts de Dracy", celui qui conduit au complexe de tennis, ainsi que celui qui dessert la Clinique Val Dracy. Cette première phase a été confiée à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 58 620 € TTC. Pour la seconde étape, l'idée a été retenue en 2023 de créer deux parcours avec comme point de départ : la Salle Polyvalente. Il est ainsi possible de découvrir ou de redécouvrir la Commune grâce à une boucle de 5 km et une autre de 10 km. La Mairie a mandaté pour cela la société PIC BOIS, basée à Brégner-Cordon (Ain) pour la confection d'un plan, mais aussi et surtout pour la création de pictogrammes adaptés qui permettront de se repérer facilement grâce aux couleurs distinctes des parcours (5 013 € TTC). Des plans spécifiques en cours de création seront prochainement disponibles au secrétariat de la Mairie.

POINT N°14 : Comptes rendus des autres représentations extérieures→ Conseil d'École - 17 novembre

Le Maire et Dominique PETITJEAN ont assisté à ce Conseil d'École. Points abordés :

- Résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves :
 - o Les parents titulaires sont M^{mes} CHEVALIER, GARNIER, LABAUNE et JOLIVOT ;
 - o Les parents suppléants sont M^{me} RACINE, M. LOICHOT, M^{mes} LACROIX et CLO SAUNIER.

- Effectifs par classe et les prévisions pour la rentrée 2024/2025 ;
- Vote du règlement intérieur de l'école ;
- Présentation du projet d'école ;
- Rappel des consignes de sécurité, du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et des protocoles sanitaires en vigueur ;
- Entretien des locaux et acquisition de nouveaux matériels (installation de deux autres toilettes pour les maternelles dans les sanitaires des élèves - installation d'un portail sécurisé au périscolaire ...) ;
- Poursuite du double-service en restauration scolaire et recrutement d'agents pour que le périscolaire puisse accueillir les enfants dans de bonnes conditions ;
- Réflexion, par le corps enseignant et les élèves, sur la dénomination du groupe scolaire ;
- Point de situation sur le projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
- Présentation des prochaines manifestations qui seront organisées par l'APE.

Informations du Maire

Investissements communaux - attribution de subventions

Dans les investissements programmés en 2023, le projet d'agrandissement de la salle de lecture de la bibliothèque était éligible à une subvention au titre du dispositif de la *Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux* (DETR). Après instruction de notre dossier par les services compétents, celui-ci a été considéré comme non recevable.

Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise - 6^{ème} édition

La 6^{ème} édition du Marathon des Vins de la Côte chalonnaise se déroulera le samedi 23 mars 2024. Comme pour la précédente édition, Dracy sera la dernière commune traversée par les participants, ce qui entraînera les mêmes dispositions qu'en 2023 pour l'organisation de cette manifestation : déviations pour les familles qui suivent les participants, passage des marathoniens place de la Mairie, avec mise en place d'une halte festive, présence d'un orchestre et d'un stand de dégustation de mets régionaux, sans compter les binômes de signaleurs à trouver et les plages horaires à définir ...). Toutefois, compte tenu de son succès, la *Pasta Party* se tiendra à Rully. Le 22 mars, dans le cadre du marathon, Dracy mettra à disposition la Salle Polyvalente pour une conférence sur la santé et le sport.

Une nouveauté pour l'édition de cette année : depuis la place de la Mairie à Dracy, les participants au marathon ou au semi-marathon pourront être rejoints par un proche de leur choix (un enfant, un parent sportif ou non) pour parcourir les derniers 2,6 km jusqu'à la ligne d'arrivée à Givry.

Le 23 mars, cette manifestation sportive peut entraîner quelques désagréments, notamment de circulation et de stationnement sur le trajet emprunté par les coureurs. L'arrêté municipal précisant le nom des rues barrées et/ou impactées sera communiqué aux riverains et affiché sur les différents supports d'information.

Fibre optique - poursuite du déploiement

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la société *ORANGE* nous a communiqué en quelques chiffres le degré d'avancement de l'opération sur la Commune:

736 logements recensés ; 698 logements raccordables ; Taux de raccordement : 94,8%.

Le déploiement sur l'ensemble du Grand Chalon devrait s'achever d'ici fin 2024.

Installation de panneaux photovoltaïques

Une mise en concurrence avait été faite à ce sujet auprès de cinq entreprises. Chacune avait reçu un cahier des charges précis et devait rendre son offre avant le 22 novembre prochain. Avant la date butoir désormais dépassée, une seule et unique entreprise avait répondu à l'appel d'offre. Les panneaux seront installés par "*PLANÈTE PLUS*" qui respecte les conditions de l'offre (47 modules, début 2024).

Milieu associatif

Assemblée Générale du "Crazy Patch" - 9 novembre

Dominique PETITJEAN s'est rendue à l'assemblée générale de l'association *Crazy Patch*.

Assemblée Générale de la Pétanque Dracysienne

Dans le cadre du renouvellement du bureau, Yves RICHARD est redevenu président de l'association pour 2023/2024, après la démission de Patrick MORTIER.

→ Réunion annuelle des associations - 17 novembre

Les associations dracyennes ont été reçues par le Maire et Dominique PETITJEAN à la Salle des Associations. Après un tour de table, il ressort que, bien que les finances soient saines dans la grande majorité des cas, les associations rencontrent quelques difficultés pour le renouvellement des bureaux (vieillessement, et peu (ou pas) de nouvelles adhésions). Des remerciements ont été adressés à la Municipalité pour la mise à disposition des locaux (Salle Polyvalente, Salle des Associations, Bibliothèque et Salle de Motricité pour le Yoga).

→ Remerciements des membres de la Bibliothèque pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la salle de lecture.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

En novembre, 34 clients ont pu bénéficier de ce service, soit 357 depuis le début de l'année 2023.

- Manifestations à venir - début 2024

- o Vœux de la Municipalité - 9 janvier ;
- o Rendez-vous annuel du JDD / Soirée organisée par l'Association Loisirs - 13 janvier ;
- o Repas des Aînés organisé par le C.C.A.S. - 23 janvier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **jeudi 11 janvier 2024 à 19h** à la Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire, Nicolas DUHAMEL

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du jeudi 11 janvier 2024 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Bernard TUETEY procuration à Olivier GROSJEAN – Danièle GODEY procuration à Mireille MENAND – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL procuration à Denis VIGIER – Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Nathalie BLACHON.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
 - Décision modificative n°1. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour des subventions aux associations locales

Le Maire propose les montants suivants pour l'année 2024 :

Parents d'Elèves	410,00 €	Donneurs de sang	98,00 €
Société de Chasse	177,00 €	Bibliothèque	1938,00 €
C.C.A.C.	10 000,00 €	Gymnastique Volontaire	124,00 €
Les Amis de Dracy	231,00 €	Qi Gong	98,00 €
Association Loisirs	231,00 €	Yoga pour tous	100,00 €
Blanc Couleur	227,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	340,00 €
Tennis Club	631,00 €	PROVISIONS	1300,00 €
Bourgogne Bonsaï Club	181,00 €	TOTAL	16 172,00 €

* Ces subventions seront versées seulement après la réception de la demande, du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2024.

Les Conseillers Municipaux qui étaient engagés dans une association (M^{me} Marie-Claude PALMACE pour le *Don du Sang*, M. Denis VIGIER pour la *Bibliothèque* et M^{me} Mireille MENAND pour *Blanc Couleur et Bourgogne Bonsaï Club*) ont dû quitter la salle et n'ont donc pas pris part au vote.

Accord à l'unanimité des présents au vote.

POINT N°3 : Délibération pour l'octroi d'une subvention à la Prévention Routière

Dans le cadre du dispositif "*Savoir Rouler à Vélo*" à destination des élèves dracysiens, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la subvention de 150 € à "L'Association La Prévention Routière" Secrétariat (*Comité 71*) 168, rue Rambuteau MÂCON.

POINT N°4 : Délibération pour la convention S.P.A.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention de fourrière sans capture avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny, à compter du 1^{er} janvier 2024.

POINT N°5 : Délibération pour la convention de dépôt d'une chasuble au Trésor de la Cathédrale Saint-Lazare d'Autun

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que l'église de Dracy n'est pas un édifice protégé au titre des monuments historiques, mais qu'une chasuble que possède la Commune est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 17 juin 2008. Dans le cadre de sa préservation, cette chasuble qui a été inspectée en 2022 et ses accessoires réalisés dans le même tissu (étole, manipule, bourse et voile de calice), doivent être préservés et mis en sécurité.

Aussi, et compte tenu de l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de Bourgogne / Franche-Comté, ces éléments du patrimoine rejoindront le Trésor de la Cathédrale Saint-Lazare d'Autun.

Ce dépôt est consenti, par convention, pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. La présente convention pourra d'ailleurs être modifiée par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette disposition et autorise le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

POINT N°6 : Délibération pour une autorisation de travaux sur les meubles de la sacristie

Monsieur le Maire rappelle que les meubles de la sacristie sont inscrits au titre des monuments historiques, par arrêté du 7 juin 2008. Ayant fait l'objet d'une inspection détaillée en 2022, ils doivent bénéficier d'une opération de restauration.

Une mise en concurrence a été organisée entre plusieurs entreprises spécialisées dans ce type d'ouvrage ; mais comme cette restauration est éligible à une subvention de l'Etat, avant toute intervention, elle nécessite le dépôt concomitant d'une autorisation de travaux et d'une demande de subvention auprès de la D.R.A.C. de Bourgogne / Franche-Comté.

L'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 8 janvier 2024.

Ouverture des offres : le 9 janvier 2024.

- Une seule offre a été reçue : la menuiserie LABILLE : 3 030 € HT.

La D.R.A.C. de Bourgogne / Franche-Comté a assisté la Commune lors de l'élaboration du cahier des charges et a participé à l'analyse de l'offre, qui a été étudiée et présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande l'autorisation auprès de la D.R.A.C. la possibilité de faire procéder aux travaux de restauration des meubles de la sacristie ;
- Attribue, sous réserve de l'accord favorable des services de la D.R.A.C., les travaux à la menuiserie LABILLE, pour un montant de 3 030 € HT ;
- Sollicite l'aide de la D.R.A.C. dans le cadre du plan de financement desdits travaux ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la restauration de ce mobilier.

POINT N°7 : Délibération pour demandes de subvention 2024

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Les travaux concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origine des subventions
Implantation d'un nouveau système de vidéoprotection – rue du Pressoir	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	ÉTAT
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Groupe Scolaire	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON
Installation d'une porte isolante à la Bibliothèque	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer les différentes demandes de subventions et à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

POINT N°8 : Décision modificative n°1

En raison de la refonte complète du RIFSEEP et de la succession des contrats, les crédits relatifs aux charges de personnel n'ont pas été suffisamment provisionnés jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2023. Les crédits n'ayant pas été prévus au BP 2023, il convient de prendre une décision modificative. Compte tenu des informations énoncées ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative au budget communal comme suit dans la Section Fonctionnement.

DÉPENSES	Compte 60612-011 : - 18 954 €	DÉPENSES	Compte 6413-012 : + 2 930 €
	Compte 6068-011 : - 2 546 €		Compte 6451-012 : + 12 400 €

Compte 6454-012 : + 1 750 €

Compte 6488-012 : + 1 500 €

Compte 65568-65 : + 2 920 €

Accord à l'unanimité.

POINT N°9 : Délibération pour l'adoption du montant définitif 2023 de l'attribution de compensation (Grand Chalon)

Monsieur le Maire rappelle que le pacte financier et fiscal adopté en 2015 entre le Grand Chalon et ses communes-membres a fait l'objet d'une prescription de révision par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 15 mars 2022.

A partir du mois de novembre 2022, un travail réunissant les élus des 51 communes a été engagé avec comme objectif, d'une part de renforcer et sécuriser les marges de manœuvres financières des communes par les dispositifs de solidarité financière entre l'Agglomération et ses communes membres, et d'autre part d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire autour des principales thématiques que sont la transition écologique, le développement économique et la politique de l'habitat.

Après plusieurs mois de travail, un certain nombre de points ont fait l'objet d'un consensus entre les élus, et lors du Conseil communautaire du 27 mars 2023, le principe des trois axes suivants a été adopté à l'unanimité :

- ✓ axe 1 : encourager les communes à développer la production d'énergie renouvelable, à travers le partage de la fiscalité liée aux Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER), dont le photovoltaïque ;
- ✓ axe 2 : renforcer et sécuriser les marges de manœuvres financières des communes par la réforme de la Dotation de Solidarité Communautaire et l'harmonisation de la prise en charge du coût des transports scolaires ;
- ✓ axe 3 : un développement économique mieux partagé, à travers la taxe communale sur le foncier bâti des zones d'activités économiques aménagées par le Grand Chalon.

Enfin, le 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le nouveau *Pacte Financier et Fiscal* du Grand Chalon, entérinant à cette occasion les montants définitifs prévisionnels des Attributions de Compensation (AC) au titre de l'exercice 2023 dans l'attente des délibérations des communes-membres.

Ainsi, après délibération du Conseil communautaire, il appartient dorénavant à la Commune de délibérer à son tour sur le montant de l'AC 2023 définitive, qui tient compte du rapport de la CLETC du 10 juillet 2023.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant de l'AC définitive 2023 consécutivement à l'adoption du nouveau *Pacte Financier et Fiscal* du Grand Chalon, Le Conseil municipal est amené à approuver l'Attribution de Compensation définitive 2023 issue de la délibération du nouveau *Pacte Financier et Fiscal* en tant qu'Attribution de Compensation définitive pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette disposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°10 : Délibération pour le raccordement de la parcelle AE 61 (SYDESL)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de raccordement électrique (300 mètres souterrain) de la parcelle AE 61 dans le cadre d'un projet d'un permis de construire.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 7 décembre 2023 précise que le coût résiduel estimatif HT se rapportant à cette opération sera totalement à la charge du pétitionnaire, coût estimé à 29 142,89 € : total des travaux avec génie civil ;

19 140,14 € : total des travaux sans génie civil.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet du SYDESL, dit que le coût résiduel estimatif reviendra au pétitionnaire, autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°11 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil Communautaire - 14 décembre 2023

Monsieur le Maire s'est rendu au Conseil Communautaire. Principaux points abordés :

- Plan de compostage : sur l'ensemble de l'agglomération, des demi-journées de sensibilisation au compostage avec la vente de kit individuel sont organisées (le kit acheté 100 € par le Grand Chalon est revendu aux administrés 10 € à partir du 1^{er} janvier 2024 au lieu de 15 € comme auparavant) ;
- Acquisition de nouvelles bennes d'ordures ménagères (700 000 € pour 2 véhicules) ;
- Validation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Chalon Sud-Ouest ;
- Projet d'extension et de réaménagement du parc *Eugène Fressiney* situé à l'entrée de la ville de Chalon-sur-Saône, du côté de Saint-Rémy, une ancienne friche industrielle reconvertie en 2020 en parc sportif et écologique gratuit et ouvert à tous.
- Signature d'une convention d'accueil de personnels handicapés au sein des effectifs de l'agglomération.

POINT N°12 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

→ Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon – 19 décembre

Monsieur le Maire a assisté au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon. Principaux points abordés :

- Prix de l'eau pour 2024 (hausse de 4%) ;
- Etat de fonctionnement du patrimoine du syndicat (coffret électrique, puits, grille ...)
- Création d'un réservoir de 5 000 m³ sur la commune de Varennes-le-Grand ;
- Rappel des différents travaux à réaliser (ceux non débutés et ceux programmés en 2024) ;
- Demande de deux subventions pour la réalisation d'ouvrage ;
- Point d'étape sur l'activité du délégataire, rappel sur ses obligations avec une relève physique des compteurs.

Informations du Maire

- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2024

L'INSEE a adressé à la Commune une notification sur la population dracysienne au 1^{er} janvier 2024. Dracy-le-Fort compte désormais 1 516 habitants.

- Collecte des déchets – Grand Chalon

Suite à la diffusion des consignes de tri intervenue en novembre 2021 et au développement massif de la pratique du compostage, les flux valorisables tels que les emballages et les déchets accueillis en déchetterie ont progressé à l'inverse de la production d'ordures ménagères résiduelles. Dans un souci

de performance continue du service public, de gestion des déchets et d'optimisation des tournées, la fréquence de collecte des ordures ménagères et assimilés se fera **tous les 15 jours**, sauf en période estivale. Ce changement interviendra à Dracy-le-Fort à partir du 2 septembre 2024.

- **Constitution de la commission de vérification de la régularité des listes électorales**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, le Maire s'est vu transférer, en lieu et place des commissions administratives qui ont été supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions nécessaires pour être inscrits.

Par conséquent les inscriptions et les radiations opérées par le Maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune qui doit :

- s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis la dernière réunion ;
- statuer sur les recours formulés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

A cette fin, la commission se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le Maire, soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an. Ses réunions sont publiques.

Sa composition est l'objet d'un arrêté du Préfet pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement complet du Conseil Municipal. Par arrêté préfectoral du 26 novembre 2020, ont été désignés, pour trois ans, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dracyennes, à savoir les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après :

Marie-Claude PALMACE	Conseiller Municipal Titulaire
Danièle GODEY	Conseiller Municipal Suppléant
Michel CARRE	Délégué de l'Administration Titulaire
Jean-Louis GAUTHIER	Délégué de l'Administration Suppléant
Jean-Claude WURTZ	Délégué du Tribunal Judiciaire Titulaire
Marie-Noëlle HOCQUET	Délégué du Tribunal Judiciaire Suppléant

- **Effectifs scolaires**

Les effectifs pour l'année scolaire 2023/2024, à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

- Classe PS/MS : 6 PS + 15 MS = 21 ;
 - Classe GS/CP : 8 GS + 15 CP = 23 ;
 - Classe CE1/CE2 : 14 CE1 + 17 CE2 = 31 ;
 - Classe CM1/CM2 : 16 CM1 + 8 CM2 = 24.
- } soit un total de 99 élèves.

Compte tenu de ces effectifs en forte hausse, un courrier a été adressé par la Direction de l'école à l'Inspection, pour solliciter une solution temporaire permettant d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions pour faciliter les apprentissages. A ce jour, aucune réponse officielle n'a été communiquée.

- **Milieu associatif**

→ **Assemblée Générale - Qi Gong**

Le 18 décembre dernier, Madame PETITJEAN s'est rendue à l'assemblée générale, au cours de laquelle le Bureau a été renouvelé. Le rapport moral, financier et les projets pour l'année à venir ont été présentés.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h)

En décembre, ce sont 42 clients qui ont pu bénéficier de ce service de proximité.

Depuis sa réouverture en novembre 2021, 809 clients y ont eu recours.

Suite à plusieurs dysfonctionnements, une rencontre sera prochainement organisée entre les services de la Poste et ceux de la Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixe au **lundi 12 février 2024 à 19h** à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le Secrétaire, Nathalie BLACHON

Le Maire, Olivier GROSJEAN

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*
 Contacter le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Elise TERRIER
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong & Bonheur d'Etre	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3
Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45. ☎ 03 85 44 32 00

Levées du courrier : du lundi au vendredi à 15h30, le samedi à 11h

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹	☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon)	☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence)	composer le 17	Centre Antipoison (Lyon)	☎ 04 78 54 14 14
	ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique	☎ 03 85 87 55 00
Pompiers	☎ 03 85 35 35 25	Ecole de Dracy	☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde	composer le 15	SUEZ (Service des eaux)	☎ 09 77 40 84 08
	ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences)	☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon	☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F.	☎ 03 85 41 36 37
Clinique S ^{te} Marie (Chalon)	☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (Linky)	☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins	☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F.	☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracy@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
 18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

*Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
 rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy*



**LE CLOS ANTONIN
RODET**
A MERCUREY - FRANCE
55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
03 85 98 12 12 - rodet@rodet.com
cave.rodet.com #

HORAIRES D'OUVERTURE

De Mai à Octobre : Du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h
De Novembre à Avril : Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h



DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58



**DOMAINE GIVRY
DÉLIANCE**

24, Le Buet
71640 Dracy le Fort
Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com



03 85 44 30 96



Manège de la Tuilerie

Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*



Chez Kate

Chambre d'hôtes - Gîte
Bourgogne Côte Chalonnaise



+33 (0)6 81 09 58 36
joel.dert@wanadoo.fr
22 rue de la Fousotte
71640 DRACY LE FORT

AD CARROSSERIE DESPREY

DESPREY AUTOMOBILES

03 85 98 96 90

VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr



5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT

www.vaginet-platrerie-peinture.com



Notre objectif, votre satisfaction



2 sites
pour mieux
vous servir

Chalon sud - Sevrey
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76
Zone de Châtillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85

MOREY
TRAITEUR
www.morey-traiteur.fr

Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal
03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne

INSTITUT
Inéa Beauté
CENTRE
GUINOT
ESTHÉTIQUE - PEAU

8 avenue Charles de Gaulle
71880 Châtenoy le Royal
Tel : 03 85 87 95 87

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Yves LE BRASSEUR
Agent Commercial (E.L.)
RSAC N° 484007992

NESTENN CHALON-SUR-SAÔNE
28 place de Beaune
71100 Chalon-sur-Saône

03 85 90 85 90
06 82 07 32 50
y.lebrasseur@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com

24 route d'Autun
71640 Dracy le Fort

03.85.87.98.02

lentremidietdeux@gmail.com

BAR RESTAURANT

MENU DU JOUR

SUR PLACE OU A EMPORTER

HOTEL SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Gatienne

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESSOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TEL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers
Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

VOTRE BUREAU
www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 quai de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23

GAMME D'IMPRESSION COULEUR

Canon
Lexmark
SHARP

CALIPAGE
Tout pour être heureux vos papiers

NovoTouch

Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs

